

NOTE DE SYNTHÈSE :

L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes a pour mission d'éclairer les pouvoirs publics ainsi que les acteurs politiques, économiques et sociaux dans la prévention et la lutte à l'encontre des inégalités entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux de la vie en société.

Depuis 1995, il produit, centralise et diffuse les données, analyses, études et recherches sur la situation des femmes et des hommes aux niveaux national et international. Il rappelle que, en 2007, si la France dispose d'une législation permettant de garantir le principe d'égalité, force est de constater que nombre de discriminations persistent entre les femmes et les hommes, notamment en matière de formation, d'emploi, d'accès aux ressources et aux responsabilités, tant économiques que politiques.

La campagne présidentielle est donc l'occasion pour l'Observatoire de la parité et ses nombreux partenaires associatifs¹ d'interroger les candidat-e-s sur leurs engagements concernant la mise en œuvre réelle de cette égalité, dans l'ensemble des objectifs de leur programme.

Parmi les douze candidat-e-s, neuf ont répondu à l'ensemble des questions posées : François BAYROU, Olivier BESANCENOT, José BOVE, Marie-George BUFFET, Jean-Marie LE PEN, Frédéric NIHOUS, Ségolène ROYAL, Nicolas SARKOZY et Dominique VOYNET et Gérard SCHIVARDI. Seul Philippe de VILLIERS n'a répondu à aucune question.

A travers trois thèmes principaux : la parité et l'accès aux responsabilités; la formation, l'emploi et l'articulation des temps de vie et enfin les droits des personnes, 14 questions précises permettent d'évaluer leur "culture paritaire", c'est-à-dire tant le niveau de leur prise de conscience et de leurs connaissances en la matière, que la nature de leurs diagnostics et de leurs propositions d'action.

Parité politique et accès aux responsabilités

1. Donneriez-vous l'exemple au plus haut niveau en formant un **gouvernement paritaire** ?

Oui. Première décision, à forte valeur symbolique, la quasi-totalité des candidat-e-s - **F. BAYROU, O. BESANCENOT, J. BOVE, M-G. BUFFET, F. NIHOUS, S. ROYAL, N. SARKOZY** et **D. VOYNET** - s'engagent à donner l'exemple de l'égalité entre les femmes et les hommes en formant un gouvernement paritaire. Deux candidats vont plus loin : **S. ROYAL** assure également de sa vigilance envers une égale "*répartition des différentes responsabilités entre femmes et hommes*" au sein du gouvernement. **F. BAYROU** s'engage à ce que l'Etat montre également l'exemple dans son organisation administrative : "*dans les recrutements, les promotions et l'accès aux grandes responsabilités de la fonction publique*" ainsi que dans les nominations dépendant du chef de l'Etat.

Non. **Jean-Marie LE PEN** et **Gérard SCHIVARDI** restent opposés à cette mesure. **Jean-Marie LE PEN** considère qu'il relève du "gadget" reposant sur de la "*discrimination positive*" qui donnerait plus de droits aux femmes. **Gérard SCHIVARDI** rejette ce qu'il considère comme une logique de quota "*notion qui nous vient des Etats-Unis*".

Arlette LAGUILLER rappelle que "*Lutte Ouvrière a montré assez clairement sa position sur ce sujet, en présentant pour la première fois une femme à l'élection présidentielle*", sans répondre directement à la question.

¹ Alliance des femmes pour la démocratie, Association administration moderne, Association des femmes journalistes, Association française des femmes diplômées des universités, Association française des femmes des carrières juridiques, Choisir la cause des femmes, Conseil National des Femmes Françaises, Coordination française pour le lobby européen des femmes, Elles aussi, Elues du Tarn, Espace Simone de Beauvoir, Femmes débats et société, Femmes et Sciences, Femmes et mathématiques et Femmes ingénieurs, Mouvement français pour le planning familial, Mouvement citoyennes maintenant, Observatoire de la parité de l'Isère, Parité, Regards de femmes, Retravailler, Union féminine civique et sociale

2. Initiez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité** entre les femmes et les hommes ayant la mission de coordination de l'évaluation sexuée de l'impact des politiques publiques des différents ministères ?

Oui. F. BAYROU, O. BESANCENOT, J. BOVE, M-G. BUFFET, F. NIHOUS, S. ROYAL, N. SARKOZY et D. VOYNET s'y engagent. **F. BAYROU, O. BESANCENOT, F. NIHOUS, S. ROYAL et N. SARKOZY** souhaitent qu'un Ministère soit en charge des questions des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le cadre annoncé d'un gouvernement resserré, ils ne précisent pas s'il s'agira de l'unique ou principale mission de ce Ministère. Tous et toutes souhaitent qu'il soit chargé de coordonner et d'évaluer l'impact sexué de l'ensemble des politiques publiques du gouvernement, dans le cadre de relations interministérielles renforcées. Pour garantir son "pouvoir transversal" **J. BOVE** propose de placer ce Ministère directement auprès du Premier ministre alors que **M-G. BUFFET et D. VOYNET** souhaitent en faire un Ministère d'Etat. **J. BOVE et M-G. BUFFET** proposent également que l'action de ce Ministère puisse concrètement s'appuyer sur des délégué-e-s interministériel-le-s chargé-e-s de "mettre en œuvre l'égalité dans tous les domaines". **J. BOVE, M-G. BUFFET et S. ROYAL** insistent sur les moyens qui seront alloués à ce Ministère pour lui permettre de mener à bien ses missions de promotion de l'égalité.

Non. J-M. LE PEN et G. SCHIVARDI ne voient pas la nécessité d'un Ministère en charge de ces dossiers. **J-M LE PEN** considère que pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes il "suffit de faire appliquer les lois existantes". **G. SCHIVARDI** préfère s'engager à rétablir "tous les droits spécifiques des femmes qui ont été remis en cause en application des directives européennes, en particulier (...) l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie".

3. Comment ferez-vous progresser la **parité pour les élections** au mode de scrutin uninominal (législatives, sénatoriales et cantonales) et la désignation des délégués au sein des intercommunalités ?

En modulant les financements publics des partis :

F. NIHOUS initialement opposé au principe de parité qu'il considère comme un quota, reconnaît que l'objectif de parité revient à "forcer un peu le choix de certains" et propose désormais de rendre "plus sévères les sanctions financières prévues dans le cadre de l'aide publique" lors des élections législatives comme **D. VOYNET**. **J. BOVE** veut priver de tout financement public les partis ne respectant pas l'obligation de parité dans toutes les assemblées élues et leurs exécutifs, y compris lors des élections municipales de moins de 3 500 habitants. A l'inverse, **N. SARKOZY** propose la création d'un bonus financier pour les partis ayant fait élire le plus grand nombre de femmes afin de les pousser à investir des candidat-e-s dans des circonscriptions "gagnables" et atteindre la parité tant au niveau des candidatures qu'au niveau des élus.

En généralisant les élections concernées par les scrutins de liste à la proportionnelle :

F. BAYROU propose d'élire 50% des députés et conseillers généraux à la proportionnelle. **O. BESANCENOT, M-G. BUFFET et J-M. LE PEN** souhaitent une représentation proportionnelle intégrale dans le cadre des élections législatives, sénatoriales et cantonales. Seul **F. NIHOUS** propose d'appliquer la parité au sein des communautés d'agglomération en désignant les délégués "au niveau des élections municipales". Moins interventionniste pour les communes de moins de 3 500 habitants, il considère que "l'amélioration des conditions générales d'accès à la vie politique pour les femmes favoriseront cette évolution".

S. ROYAL souhaite revenir au scrutin de liste dans les départements qui élisent trois sénateurs et **N. SARKOZY** propose d'étendre l'obligation de parité par exemple dans les communes de 2 500 à 3 500 habitants. Aucun des deux ne précise ses intentions au sujet d'une introduction d'une dose de proportionnelle pour les élections législatives.

4. Quelles évolutions du **statut de l' élu** envisagez-vous ?

Extension de la limitation du cumul des mandats :

F. BAYROU, O. BESANCENOT, M-G. BUFFET, S. ROYAL et D. VOYNET insistent sur la nécessité d'un renouvellement et d'une diversification des profils des élu-e-s pour remédier à une crise de la représentation politique. **M-G BUFFET** parle même de "déprofessionnaliser la politique pour rendre les fonctions électives accessibles à tous et toutes". Pour se faire, **F. BAYROU et S. ROYAL** proposent d'instaurer le mandat unique

pour les députés. **O. BESANCENOT, M-G. BUFFET et D. VOYNET** sont pour un mandat unique et une limitation dans le temps du nombre de mandats successifs. **D. VOYNET** propose une "alternance de genre dans la succession des mandats" permettant uniquement au sortant-e de se présenter une seconde fois. **F. NIHOUS** se prononce pour une nouvelle loi limitant le cumul des mandats d'un parlementaire à celui de conseiller municipal.

Revalorisation des rémunérations des élu-e-s locaux :

F. BAYROU, J-M LE PEN et D. VOYNET insistent sur la revalorisation du salaire des élu-e-s locaux : **F. BAYROU** considère que l'indemnité minimale d'un maire devrait être l'équivalent du salaire minimum net. **J-M. LE PEN** appelle à un revenu décent si le mandat constitue un travail à temps plein et aux mêmes droits sociaux qu'un salarié, si le mandat est l'unique activité rémunérée. **D. VOYNET** rappelle qu'une rémunération permettant de se consacrer pleinement à son mandat d'élu-e permet d'éviter la tentation du cumul des mandats et contribue à la modernisation de la vie politique.

Dans un souci de proximité avec les électeurs et électrices représenté-e-s, **O. BESANCENOT** propose de mettre en place un barème d'indemnisation des élu-e-s limité "au salaire médian, ou au salaire d'un ouvrier qualifié ou d'un technicien".

Réinsertion professionnelle des élu-e-s :

F. BAYROU souhaite développer la formation et les possibilités de validation des acquis de l'expérience (VAE) par les élu-e-s au cours de leur mandat pour faciliter leur réinsertion professionnelle. **O. BESANCENOT et J-M LE PEN** proposent d'assurer la retour des élus à la vie active à la suite de leur mandat, "de manière automatique à leur poste antérieur" précise **O. BESANCENOT**. **M-G. BUFFET et S. ROYAL** considèrent que la réintégration professionnelle des élu-e-s en fin de mandats implique de nouvelles négociations avec les partenaires sociaux tant dans la fonction publique qu'avec le patronat. **F. NIHOUS** qui souhaite également améliorer la formation des élus, "notamment en début de mandat pour les nouveaux élus" considère qu'il faut également faciliter la conciliation entre l'activité d'élu et une activité professionnelle ou la vie familiale, par la prise en charge de la garde des enfants.

N. SARKOZY "convaincu de la nécessité de favoriser une représentation de la nation dans toute sa diversité" entend mener une réflexion sur le statut de l'élu qui y contribuerait.

5. Quelles ressources financières et humaines accorderez-vous aux **organismes et structures agissant en faveur de l'égalité** entre les femmes et les hommes conformément aux engagements internationaux de la France ?

Evaluer les besoins :

J-M. LE PEN demandera au préalable un audit de ces structures, "comme pour toutes les associations bénéficiant de subventions publiques". **F. NIHOUS** souhaite que ces organismes et structures soient évalués lors d'une Conférence annuelle. Leurs moyens financiers et humains seront placés sous le contrôle du ministère chargé des Droits des femmes et de l'égalité. **N. SARKOZY** souhaite "garantir le niveau des crédits alloués" au financement de tels organismes.

Augmenter les financements :

F. BAYROU s'engage à porter une attention accrue aux associations qui "agissent en France ou dans d'autres pays du monde pour que les droits des femmes soient reconnus comme des droits universels" et à revaloriser leur financement au cours de conventions pluriannuelles glissantes de financement. **O. BESANCENOT et M-G. BUFFET** s'engagent à une revalorisation concertée des moyens financiers accordés aux associations féministes et aux structures en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Modifier les structures :

J. BOVE propose de mettre en place des "comités d'égalité des chances" dans les villes, les départements, les administrations, les entreprises publiques ayant pour missions de "rappeler l'interdiction de la discrimination, contrôler les embauches et les promotions, recueillir les doléances, faire œuvre de conciliation ou recommander des sanctions". **S. ROYAL** considère que l'efficacité des politiques d'égalité nécessite "d'éviter la concurrence".

entre organismes et structures".

6. A l'instar de ce qui a été réalisé en politique, vous engagez-vous à modifier la Constitution pour permettre de **favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles** et sociales dans les élections prud'homales et professionnelles, dans les conseils d'administration des sociétés anonymes, dans les élections des comités d'entreprise et dans les **jurys de concours et instances de promotion de la fonction publique** ?

Oui. **O. BESANCENOT, M-G. BUFFET, F. NIHOUS, N. SARKOZY** et **D. VOYNET** s'engagent à modifier la Constitution française, sur le modèle de la parité en politique, pour permettre de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales. **O. BESANCENOT** souhaite imposer la parité lors des élections professionnelles ayant lieu à la proportionnelle. Il est le seul à préciser qu'il souhaite étendre ce principe au sein des conseils d'administration des entreprises du secteur public. Par ailleurs, considérant que l'embauche féminine massive dans la fonction publique s'opère sous la forme d'emplois précaires, il dénonce la discrimination indirecte faite aux femmes dans le déroulement de leur carrière et appelle à leur titularisation. **N. SARKOZY** s'engage à étendre le principe de parité aux élections des institutions représentatives du personnel dans les entreprises, « sous la forme d'une proportionnalité avec le nombre de femmes présentes dans l'entreprise », aux élections prud'homales et dans les jurys de concours de la fonction publique.

Non. **F. BAYROU** préfère s'inspirer des autres pays européens pour trouver l'idée, la loi, la pratique, qui favoriseront, dans chaque domaine le plus grand équilibre entre les hommes et les femmes. **S. ROYAL** considère que la France ne manque pas de textes législatifs sur l'égalité professionnelle, mais que « de la loi aux actes, le fossé se résorbe trop lentement ». Plutôt qu'un texte supplémentaire, elle propose de "conditionner les aides publiques aux entreprises au respect de l'égalité" tant dans les structures de direction que du haut en bas de la hiérarchie. Elle se montre également favorable à l'instauration de la parité au Conseil économique et social. **J-M. LE PEN**, déjà opposé à la loi sur la parité en politique, « créatrice de discrimination », l'est également dans le domaine social et professionnel, considérant que les femmes n'ont pas besoin d'être aidées pour réussir dans leur vie professionnelle. **G. SCHIVARDI** se positionne pour le respect de l'indépendance et de la souveraineté des organisations syndicales qui « seules, doivent être habilitées à désigner librement leurs délégués ».

Formation et Emploi : articulation des temps de vie

7. Les femmes et les hommes suivent souvent des **parcours traditionnels de formation**, qui orientent les femmes dans les professions moins valorisées et moins rémunérées. Quelles mesures concrètes prendrez-vous dans le cadre de la loi d'orientation et de programme scolaire pour y remédiez ?

Lutter contre les représentations sexistes :

O. BESANCENOT, M-G. BUFFET, S. ROYAL et **D. VOYNET** partagent le même diagnostic sur la prégnance des clichés sexistes dans notre société. Pour contribuer à l'évolution des mentalités ils préconisent une attitude volontariste permettant la révision des contenus des programmes et des manuels scolaires, la sensibilisation et la formation des enseignants aux rapports sociaux de sexe et l'information des familles pour inciter des orientations scolaires moins stéréotypées des filles et des garçons. **S. ROYAL** insiste notamment sur la nécessité de mettre en place des "politiques publiques plus ambitieuses de prise en charge des jeunes enfants" pour que les filles ne soient plus élevées "dans l'idée qu'elles se doivent avant tout à leur famille". **D. VOYNET** considère que l'école devrait agir de manière plus concrète sur les schémas éducatifs en apprenant aux garçons les "arts ménagers (...)" de même que les jeunes filles ont dû apprendre la technologie.

Informez sur les perspectives d'emploi :

F. BAYROU, F. NIHOUS et **N. SARKOZY** mettent l'accent sur le droit pour les familles à être informées sur les perspectives d'emploi et de salaire correspondantes aux formations. **F. BAYROU** souhaite remettre en place un semestre d'orientation à l'entrée des études universitaires afin de lutter contre ce risque d'échec, avec le concours d'étudiantes et étudiants plus âgés comme tuteurs, comme bibliothécaires. **F. NIHOUS** souhaite que le dispositif d'orientation scolaire soit réformé pour "aider les jeunes à découvrir leurs compétences et leurs

talents". **N. SARKOZY** s'engage à mettre en place un "service public de l'orientation (où) *l'égalité des ambitions entre les sexes fera partie du cahier des charges*".

J-M. LE PEN considère qu'"il serait aberrant de refuser d'admettre les différences" existant entre les femmes et les hommes qui expliquent la sur-représentation des femmes dans des "métiers non moins rémunérés ou valorisés que ceux par exemple du bâtiment". Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le milieu scolaire reposerait d'abord sur une vigilance accrue contre des "groupes de pression islamistes (...) qui tentent d'interdire aux filles les cours de natation".

G. SCHIVARDI souhaite rétablir avant toute chose les moyens qui ont été supprimés pour l'Education nationale.

8. Quels sont vos engagements pour éliminer les **écarts de rémunération** persistant entre les femmes et les hommes, malgré les lois de 1972, 1983, 2001, 2006 ?

Revalorisation des métiers :

Pour résorber ces écart de rémunération **O. BESANCENOT** commence par la mise en place d'un "plan de revalorisation des qualifications et des salaires des métiers à majorité féminine". **J. BOVE** et **F. NIHOUS** proposent qu'"un système d'équivalence des qualifications entre métiers" soit établi pour "faire respecter l'égalité de traitement entre métiers à dominantes masculine et féminine". Pour **G. SCHIVARDI** : Les écarts de rémunération sont d'abord dus à la multiplication de toutes les formes de contrats précaires qu'il faut abroger.

Application des lois existantes :

A. LAGUILLER, J-M. LE PEN, F. NIHOUS, D. VOYNET et **S. ROYAL** remarquent que si ces lois existent, elles ne sont pas appliquées dans leur volet contraignant, faute de "volonté politique" et d'exigence de résultats dans les négociations salariales. Ils s'engagent à les faire respecter.

Négociations et obligation de résultats :

O. BESANCENOT prévoit un plan obligatoire de rattrapage des salaires des femmes non seulement dans la fonction publique, mais aussi dans les entreprises privées. **J. BOVE** et **M-G. BUFFET** proposent de garantir l'égalité salariale et professionnelle dans la Fonction publique et la mise en place d'une "négociation annuelle sur la question de l'égalité professionnelle au sein des entreprises" où une commission aura obligation de résultat concernant le recrutement, la formation, la promotion et les salaires. Pour **M-G BUFFET** "L'égalité professionnelle sera opposable devant les tribunaux". **J. BOVE** s'engage à ce que les discriminations constatées soient "punissables pénalement". **F. BAYROU** veut "pénaliser financièrement les entreprises qui se rendent coupables de discriminations salariales entre les femmes et les hommes". **N. SARKOZY**, souhaite organiser, avant août 2007, une conférence sur l'égalité salariale ayant pour but d'aboutir à une égalisation des rémunérations. Il s'engage à ce que "l'inspection du travail puisse sanctionner les entreprises dans lesquelles l'égalité salariale ne serait pas respectée d'ici 2009". **M-G. BUFFET** propose de son côté "la création d'un corps d'inspecteurs pour le suivi et la mise en œuvre de l'égalité".

9. L'augmentation de l'activité des femmes depuis les années 1980 s'est effectuée dans le cadre d'emplois qui ne permettent pas une réelle autonomie financière (83 % des emplois à temps partiel, 60 % des emplois aidés ou en CDD), ce qui contribue à leur **précarisation**. Quelles mesures proposez-vous face à cette situation et quels dispositifs comptez-vous mettre en place pour palier les écarts considérables existants entre les femmes et les hommes en matière de **retraite** ?

Lutter contre la précarité :

F. BAYROU, O. BESANCENOT, M-G. BUFFET, F. NIHOUS, S. ROYAL et **G. SCHIVARDI** considèrent que le CDI doit redevenir la règle. Ils souhaitent encadrer et limiter le recours aux CDD et temps partiels. Pour ce faire **F. BAYROU** souhaite "fixer un plancher aux contrats de travail à temps partiel dans les entreprises" et maintenir les limites du travail le dimanche. **M-G. BUFFET** s'engage à ce que "l'emploi statutaire soit la norme dans les fonctions publiques" et à ce "qu'un plan de résorption des emplois précaires sera mis en œuvre rapidement". **S. ROYAL** s'engage à "moduler les aides aux entreprises et les exonérations de cotisations sociales en fonction

de la nature des contrats de travail" et à l'égalité dans la promotion à des postes de responsabilité publics. **G. SCHIVARDI** se prononce pour le "droit à un CDI pour toutes les femmes", pour la défense des conventions collectives et des statuts, "*ce qui nécessite de rompre avec l'UE*".

J. BOVE et **M-G. BUFFET** proposent d'organiser une "conférence nationale tripartite" (patronat, syndicats, Etat) sur les salaires. **J. BOVE** souhaite que le gouvernement y pèse en faveur d'une revalorisation générale des salaires, de l'ordre de "300 euros avec un rattrapage spécifique pour les femmes à titre de compensation" pour les discriminations subies. **M-G. BUFFET** s'engage à ce que les CNE et les contrats seniors soient abrogés.

J-M. LE PEN et **N. SARKOZY** projette une politique de "relance économique et de plein emploi" qui devrait réduire de fait le chômage et la précarité des salarié-e-s.

Revalorisation des retraites :

N. SARKOZY souhaite "augmenter le taux des pensions de réversion (de 54 à 60% au moins) et revaloriser les retraites des épouses d'agriculteurs, de commerçants et d'artisans". **O. BESANCENOT** s'engage à une "reconstitution des carrières" des femmes, pour résorber les inégalités dues au temps partiel, au travail précarisé ou aux interruptions d'activité professionnelle à l'issue des congés maternité. **M-G. BUFFET** se prononce pour le "relèvement des pensions de retraite les plus basses pour les femmes et les pensions de réversion".

Concernant les petites retraites, **F. BAYROU** propose "un plan qui portera, en 5 ans, à 90 % du SMIC le niveau du minimum vieillesse". **O. BESANCENOT** considère "qu'aucune pension de retraite ne doit être inférieure au SMIC". **N. SARKOZY** s'engage à augmenter de 25% le minimum vieillesse. **S. ROYAL** annonce une augmentation immédiate de 5 %.

Intégrer la prise en charge des enfants dans le calcul des retraites :

F. BAYROU, **F. NIHOUS** et **N. SARKOZY** s'engagent à ce que le temps consacré à élever ses enfants soit comptabilisé dans les retraites des femmes. **F. BAYROU** propose "une réforme d'ensemble des retraites en établissant un barème par points" qui permettra de prendre en compte les années consacrées à l'éducation des enfants et au bénévolat. **J-M. LE PEN** s'engage à établir un "revenu parental accompagné des mêmes droits sociaux que les salariés, dont le droit à la retraite".

G. SCHIVARDI se prononce pour le "maintien de tous les droits particuliers des femmes à la retraite, contrairement à la directive européenne" relative à la mise en place du principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes".

Individualiser les droits sociaux

Afin de permettre une plus grande autonomie des femmes, **J. BOVE** et **F. NIHOUS** propose de "remplacer progressivement les pensions de réversion par l'individualisation des droits sociaux". **D. VOYNET** présente un programme global en proposant "d'instaurer une année sabbatique payée intégralement entre ses 30 et 40 ans, plus de droit à la formation professionnelle" et de cotiser en contrepartie 40 années en moyenne.

10. Les femmes continuent à interrompre leur activité ou à s'absenter pour prendre en charge des responsabilités familiales, au détriment de leur carrière et de leurs droits à la retraite. Quels sont vos objectifs de développement concernant les services publics d'accueil de la **petite enfance** et de prise en charge des **personnes âgées ou dépendantes** ? Incitez-vous les hommes à prendre une part des responsabilités familiales ?

Petite enfance :

F. BAYROU souhaite voir augmentées les possibilités de garde d'enfants, en particulier les crèches à proximité des implantations d'entreprises, plutôt que dans l'entreprise afin d'éviter que "*les mamans ne soient corvéables à merci*". **F. NIHOUS** souligne l'importance du développement des crèches d'entreprises dans le secteur privé et public sur tout le territoire, au travers de "structures de proximité".

Afin que le parent qui interrompt ses activités professionnelles pour s'occuper de ses enfants ne soit pas pénalisé dans sa carrière, **J-M. LE PEN** propose un "revenu parental donnant droit notamment à une retraite

accompagné d'une formation professionnelle à l'issue du congé parental d'éducation". **N. SARKOZY** s'engage à rendre opposable le droit à une solution de garde pour chaque enfant. Il souhaite que les fonds publics soient regroupés autour d'une allocation unique dont chaque famille pourra choisir l'usage : assistante maternelle, crèche, dédommagement du conjoint arrêtant de travailler. Pour inciter les pères "à prendre toute leur part dans la vie de la famille", il propose un congé parental plus long pour les couples où le père en prend une partie.

Plutôt que des aides individuelles, **O. BESANCENOT, M-G. BUFFET, S. ROYAL** et **D. VOYNET** proposent la mise en place d'un service public d'accueil de la petite enfance. **O. BESANCENOT** souligne l'importance d'une mixité du personnel afin "que les individus des deux sexes contribuent à égalité aux tâches domestiques". **M-G. BUFFET**, favorable à un congé maternité/paternité de six mois, se prononce pour "le rétablissement du droit à la scolarité dès deux ans pour les parents qui le souhaitent". **J. BOVE** s'engage à ce que les pensions alimentaires soient fiscalisées et versées directement aux mères célibataires par l'Etat.

Personnes âgées ou dépendantes :

F. BAYROU et **F. NIHOUS** souhaitent voir se multiplier les offres de soins y compris les hébergements temporaires et de nuit. **F. BAYROU** veut notamment augmenter le personnel médical et "professionnaliser les bénévoles et aidants familiaux" par des validations d'acquis. Il souhaite que l'Etat incite chacun à souscrire "assez jeune" à "des contrats d'assurance prévoyance perte d'autonomie".

N. SARKOZY, considère comme urgent de donner au secteur de l'aide à domicile, le cadre et les moyens nécessaires à son développement par la création d' "une cinquième branche de la protection sociale consacrée à la dépendance".

D. VOYNET, constatant que le retard pris par les collectivités territoriales contraint au recours aux établissements pour personnes âgées dépendantes privés à but lucratif et accentue encore les inégalités sociales, propose un "service public de prise en charge des personnes âgées dépendantes".

Droits de la personne

11. Quels sont vos engagements en matière de politique d'éducation à la sexualité et à la contraception ?

Enseignements dans le cadre scolaire :

Tous les autres candidat-e-s souhaitent un renforcement des heures consacrées à l'éducation sexuelle, à la prévention des MST, à la contraception et au respect de l'autre, dans les collèges et lycées. **F. BAYROU** signale également la nécessité d'une prévention "des violences sexuelles" dans le cadre de ces cours. **F. NIHOUS** insiste sur la nécessité de la "présence d'infirmières scolaires dans chaque établissement de l'enseignement secondaire". **D. VOYNET** souhaite que "le planning familial ai entrée libre dans les établissements scolaires".

Diversification des lieux d'information :

M-G. BUFFET souhaite organiser une "campagne nationale d'information sur la contraception" et s'engage à favoriser la "création de centres de santé et d'information auprès des femmes des cités". **O. BESANCENOT, N. NIHOUS** et **S. ROYAL** prônent le "développement sur tout le territoire de lieux d'accueil et d'information" tels que ceux mis en place par le planning familial, dont les jeunes seraient informés. **S. ROYAL** s'engage à donner un "accès gratuit à la pilule pour toutes les femmes de moins de 25 ans".

Approches non interventionnistes :

J-M. LE PEN considère que "les pouvoirs publics n'ont pas à intervenir dans un domaine relevant de la vie privée des personnes" et **G. SCHIVARDI** préfère laisser aux enseignants le soin de déterminer cette politique, dans le cadre des diplômes nationaux. **N. SARKOZY** souhaite, dans le cadre de l'autonomie qu'il veut confier aux établissements, que cet "enseignement soit adapté en fonction du contexte et du niveau d'information de chaque population scolaire".

12. Vous engagez-vous à confier au CSA une mission renforcée de **lutte contre le sexisme** afin que les médias contribuent à donner une image moins stéréotypée des compétences et du potentiel des femmes et des hommes dans notre société ?

Oui. **F. BAYROU** souhaite que les missions de veille et de sanction du CSA soient "élargies aux programmes qui donneraient une image dégradante des femmes ou des hommes". **M-G. BUFFET, F. NIHOUS et S. ROYAL** considèrent que le CSA doit être le garant de l'absence de toute forme de sexisme. **M-G. BUFFET** considère qu'il devrait "produire un rapport circonstancié sur l'activité des médias dans ce domaine". Une fois les modes de désignation des membres "réformés", **J-M. LE PEN** souhaite que le CSA empêche, la diffusion, notamment aux heures de grande écoute, "de films pornographiques", dégradants pour la dignité des femmes. **D. VOYNET** dénonce également les "dérives actuelles" de la pornographie concernant les femmes, tant dans "leur image, que par les violences qu'elles y subissent" et la représentation qui y est donnée de la sexualité.

Non. **O. BESANCENOT** considère, concernant les publicités sexistes, qu' "au vu des enjeux financiers, il faudrait prendre des mesures contraignantes au-delà d'une mission renforcée confiée au CSA". **J. BOVE** préfère organiser des campagnes gouvernementales pour "énoncer les stéréotypes sexistes sur les rôles et les représentations sociales des femmes et des hommes et pour inciter au partage égal des tâches domestiques et parentales". **N. SARKOZY** "ne sais pas si c'est le rôle du CSA", mais reconnaît qu'il faut "agir sur les mentalités pour continuer de lutter contre les stéréotypes et les attitudes sexistes". **G. SCHIVARDI** "ne fait pas confiance au CSA".

13. Comment lutterez-vous contre les **violences conjugales**, notamment concernant la prévention, la mise en cohérence des décisions pénales et civiles, la formation des professionnels (santé, police, justice, travailleurs sociaux) et la concertation avec les associations ?

Une nouvelle loi cadre :

F. BAYROU propose l'amélioration de la "formation des acteurs sociaux, médicaux et judiciaires" à l'accueil et au soutien des femmes victimes de violences conjugales; la "sensibilisation des jeunes à toutes les formes de violence"; la création "d'appartements-refuges"; "l'éloignement du conjoint violent et l'astreindre à un suivi médical".

O. BESANCENOT, J. BOVE, M-G. BUFFET, F. NIHOUS, S. ROYAL et D. VOYNET soutiennent le projet de loi-cadre élaboré par les associations féministes (CNDF) qui prévoit également : l'élaboration "tribunaux compétents" et en matière pénale, pour juger des violences morales, physique et sexuelles faites aux femmes matière et en matière civile pour traiter les affaires de filiation, séparation, garde des enfants, dès lors qu'elles sont liées à des violences, ainsi que la création de centres d'accueil et d'information immédiate, des centres d'hébergement de court, moyen et long séjour dans chaque département.

Application des lois existantes :

Pour **J-M. LE PEN**, la répression des violences conjugales nécessite "un renforcement général de la Justice en France qui, aujourd'hui, n'a pas plus de moyens pour lutter contre cette délinquance qu'elle n'en a pour combattre les autres formes de délinquance". **N. SARKOZY** s'engage à "garantir une application effective" de la loi du 4 avril 2006 et à mettre en place un "programme de traitement des comportements violents" qu'il considère comme "généralement la conséquence de mauvais traitements reçus pendant l'enfance". **G. SCHIVARDI** souhaite un renforcement des moyens accordés aux services publics "asphyxiés par l'application du Pacte de stabilité".

14. Vous engagez-vous à faire connaître la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (CEDAW), ratifiée par la France depuis 1983, notamment par l'intermédiaire des programmes scolaires et à promouvoir son application effective, le cas échéant, sous sanction ?

Non. J-M. LE PEN considère que plutôt "*qu'encombrer les programmes scolaires de matières, il est nécessaire que l'école redevienne le lieu privilégié dans lequel les élèves acquièrent les connaissances nécessaires à leur développement intellectuel et à leur intégration dans la société*". **N. SARKOZY** reconnaît l'importance de cette convention et sa méconnaissance générale mais "*préfère comme référence le préambule de la Constitution de 1946, auquel renvoie notre Constitution actuelle, qui prévoit que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme »*". **G. SCHIVARDI** : réaffirme que "*les droits des femmes et de leurs enfants passent par la rupture avec le Pacte de stabilité et la défense de toutes les protections acquises par les générations précédentes*".

Oui. F. BAYROU, O. BESANCENOT, M-G. BUFFET, F. NIHOUS, S. ROYAL et D. VOYNET s'engagent à ce que la "Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes" ratifiée par la France, soit connue du plus grand nombre et plus scrupuleusement respectée par la France, tant dans la conformité du droit français, que dans ses effets réels.

F. BAYROU rappelle qu'il s'agit notamment pour la France de "*concilier l'accueil de l'enfant dans la famille avec la vie professionnelle*". Pour **S. ROYAL** "*la lutte contre les stéréotypes sexistes commence à l'école*", elle se dit favorable à ce que la convention CEDEF-CEDAW face partie des enseignements scolaires comme "*élément d'apprentissage du respect de l'autre*". **J. BOVE** insiste sur les violences de la prostitution et les mesures à prendre par la France pour lutter contre le proxénétisme et dissuader les clients "*qui ne sauraient être exonérés de leur responsabilité dans le maintien de cette violence*". Il s'engage également à ce que la loi civile française soit appliquée aux femmes étrangères résidant en France, afin qu'elles bénéficient d'un titre de séjour établi à leur nom propre et qu'"*elles ne soient plus assujetties aux Codes de statut personnel des pays d'origine*".

**Conformément à ses missions,
l'Observatoire de la parité s'engage,
au cours du prochain mandat présidentiel,
à donner régulièrement l'état d'avancement et de réalisation
des engagements qui ont été pris.**
